

DELIBERATION N° 2005/06-05 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2004 de l'Ecole de Musique à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Dépenses : | 2 213,51 euros |
| Recettes : | 1 870,47 euros |
| Déficit d'investissement : | - 343,04 euros |

Fonctionnement :

| | |
|------------------------------|------------------|
| Dépenses : | 216 887,99euros |
| Recettes : | 217 077,75 euros |
| Excédent de fonctionnement : | + 189,76 euros |

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a été consulté pour avis, en date du 12 mai 2005.

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 3 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND, THIRIET, M. NOEL) :

- d'approuver le compte administratif 2004 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.